Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2022

Sécheresse : le préfet de Vaucluse restreint l'usage de l'eau sur les bassins du département



Depuis le début de l'année, le département de Vaucluse subit les effets de la sécheresse. La préfecture a donc décidé de mettre en place des mesures pour y pallier.

Depuis le 1er janvier dernier, le déficit pluviométrique a atteint 60%, ce qui équivaut à un manque de pluie de 130 mm pour l'ensemble du département. Les épisodes pluvieux des dernières semaines ont pu ralentir les dégâts de la sécheresse sur les débits de l'Ægues, de l'Ouvèze, et de la Sorgues et sur la réserve en eau des sols, mais ce mince espoir de tenir la situation sous contrôle risque d'être anéanti par la vague de chaleur en cours et prévue pour les 10 prochains jours au moins.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2022

Ainsi, le préfet de Vaucluse a choisi en avril de resteindre l'usage de l'eau sur les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Ægues, de l'Ouvèze Provençale, des Sorgues, de la Nesque, du Calavon-amont et du Sud-Luberon. Si les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Ægues, de l'Ouvèze Provençale, des Sorgues, du Calavon amont, de la Nesque et du Sud-Luberon sont maintenus en alerte, ceux de la Meyne, du Rhône et de la Durance, eux, sont placés en situation de vigilance.

Que signifie une situation en 'alerte' ?

Le classement en 'alerte' engage plusieurs mesures telles que :

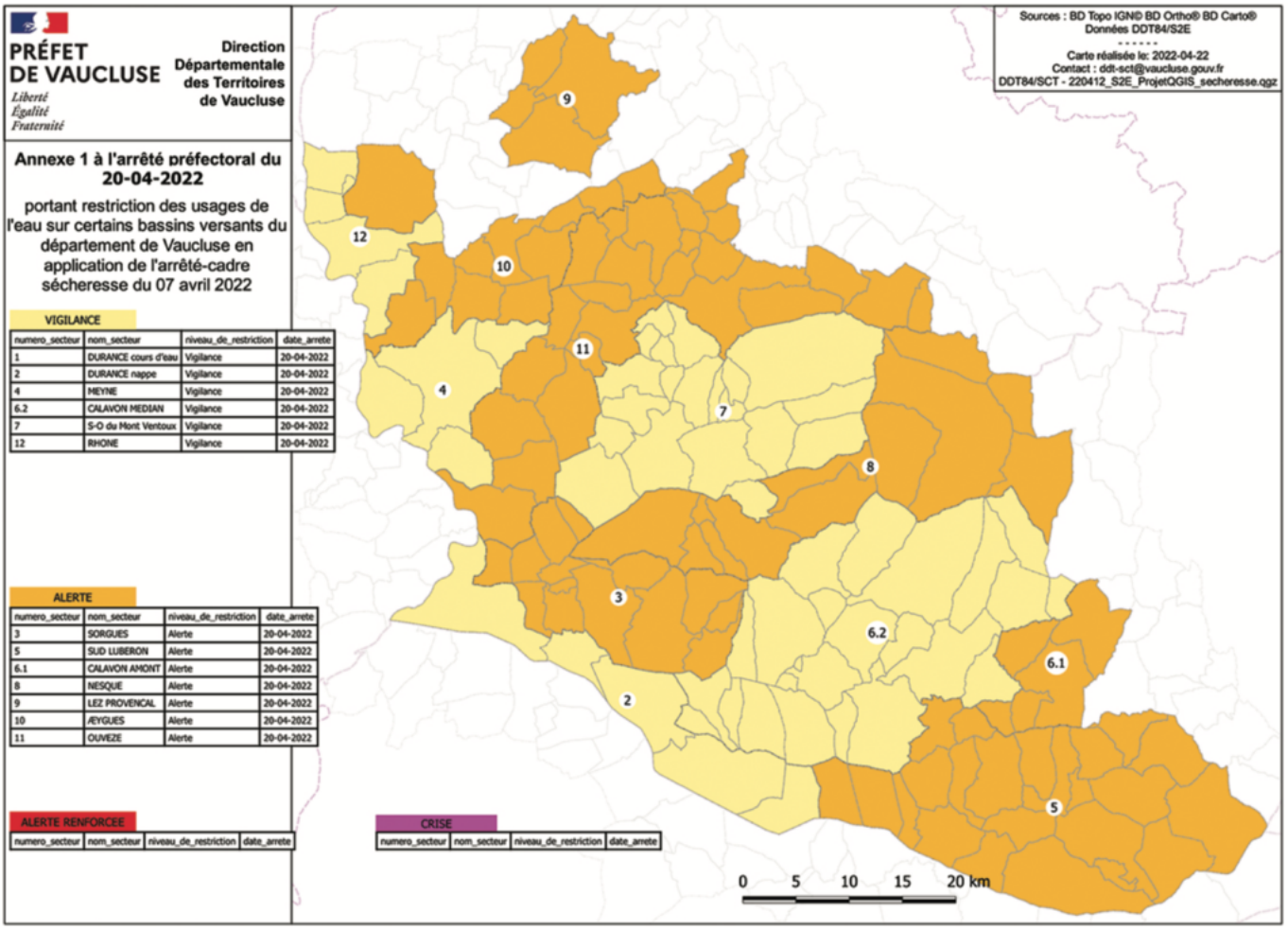
- réduction de 20% des prélèvements d'eau quel que soit l'usage
- interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h (sauf micro-aspersion, goutte-à-goutte, cultures en godets, semis et jeunes plantations)
- interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, jardins potagers, terrains de sport de 9 h à 19 h
- interdiction d'arroser les espaces verts et les ronds points (sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an si l'arrosage est effectué entre 19 h et 9 h)
- interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage professionnelles
- interdiction de remplir les piscines et spas privés (sauf si une remise à niveau est nécessaire au niveau sanitaire)
- fermeture des fontaines (sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source)

Retrouvez toutes les informations concernant cette alerte sécheresse sur le site de la préfecture de Vaucluse.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2022



V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !